



RAPPORT annuel

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGER ET ASSIMILÉS

ANNÉE 2023

Table des matières

Notre plan d'actions	3
Chiffres clés 2023.....	4
1 – Les temps forts de l'année écoulée	5
2 – La production de déchets	6
3 – Les installations du territoire	7
4 - L'information et la sensibilisation à la prévention et au tri	8
5 – Les déchets collectés et traités.....	10
5.1. Tous flux.....	10
5.2. Collecte sélective.....	12
5.3. Déchèteries.....	13
5.4. Ordures ménagères	14
6 – Emploi & démarche santé sécurité.....	15
7 - Financement & coût du service.....	17
7.1. Le financement du service.....	17
7.2. Le coût du service.....	17
8 – Perspectives.....	20
Annexes	21
Annexe 1 – Population de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.....	21
Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle.....	22
Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle	23
Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2023 par flux.....	24
Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle.....	25
Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle.....	26
Annexe 7 – Présentation des installations de traitement.....	27

NOTRE PLAN D' ACTIONS POUR UNE POLITIQUE DÉCHETS AMBITIEUSE



PRÉVENTION

- ✓ Réduire la production de déchets globale
- ✓ Accompagner l'évolution des comportements des usagers
- ✓ Développer des solutions d'évitement (réemploi, réutilisation, ...)



SERVICE DE COLLECTE

- ✓ Une meilleure cohérence territoriale du service de collecte
- ✓ Assurer une plus grande lisibilité pour l'utilisateur (compréhension, appropriation)
- ✓ Développer la meilleure performance pour le service et l'utilisateur
- ✓ Réduire l'empreinte carbone du service



DÉCHÈTERIES

- ✓ Répondre à la saturation des déchèteries en les modernisant et en prévoyant de nouveaux sites d'implantation
- ✓ Inscrire le schéma déchèteries comme une priorité de la stratégie foncière de l'Agglomération
- ✓ Faire des déchèteries des sites vitrines de la politique de gestion des déchets



FINANCEMENT

- ✓ Maîtriser l'évolution des coûts du service
- ✓ Identifier de nouvelles sources de financement et d'optimisation



Chiffres clés 2023

191 307 tonnes de déchets ménagers collectés,
par un service composé de **337 agents** titulaires et **17 ambassadeurs du tri** du **Syndicat Mixte Bil ta Garbi**,
comptant **25 déchèteries**,
le tout réparti sur **10 pôles** territoriaux de proximité.
Chacun de nous produit en moyenne **594 kg de déchets par an**,
dont **69 % sont valorisés**.
Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à **52,5 M €**.

1 – Les temps forts de l'année écoulée



Janvier 2023

Déploiement de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire de l'agglomération: Tous les emballages et papiers se trient et se déposent en mélange.

Avril

Travaux de conteneurisation (par apport volontaire) du centre-ville de Bayonne

Juin

Mise en œuvre du porte à porte de la collecte sélective à Saint Jean de Luz tel que réalisé précédemment à Hendaye (Janvier)

Août

Mise en œuvre de la réforme de la collecte en apport volontaire avec identification des usagers sur Amikuze

Mars

Réalisation d'un guide sur la Redevance spéciale à destination des professionnels

Mai

Augmentation de l'amplitude d'ouverture des déchèteries

Campagne de communication sur le devenir des déchets triés

Juillet

Publication des fiches prévention et réduction des déchets à destination des professionnels

Validation du plan d'action de la démarche Santé Sécurité au Travail

Campagne de communication estivale sur les consignes de tri

Septembre

Edition des guides pratiques des déchèteries

Et tout au long de l'année...

Déploiement progressif de la redevance spéciale aux gros producteurs de déchets non ménagers.

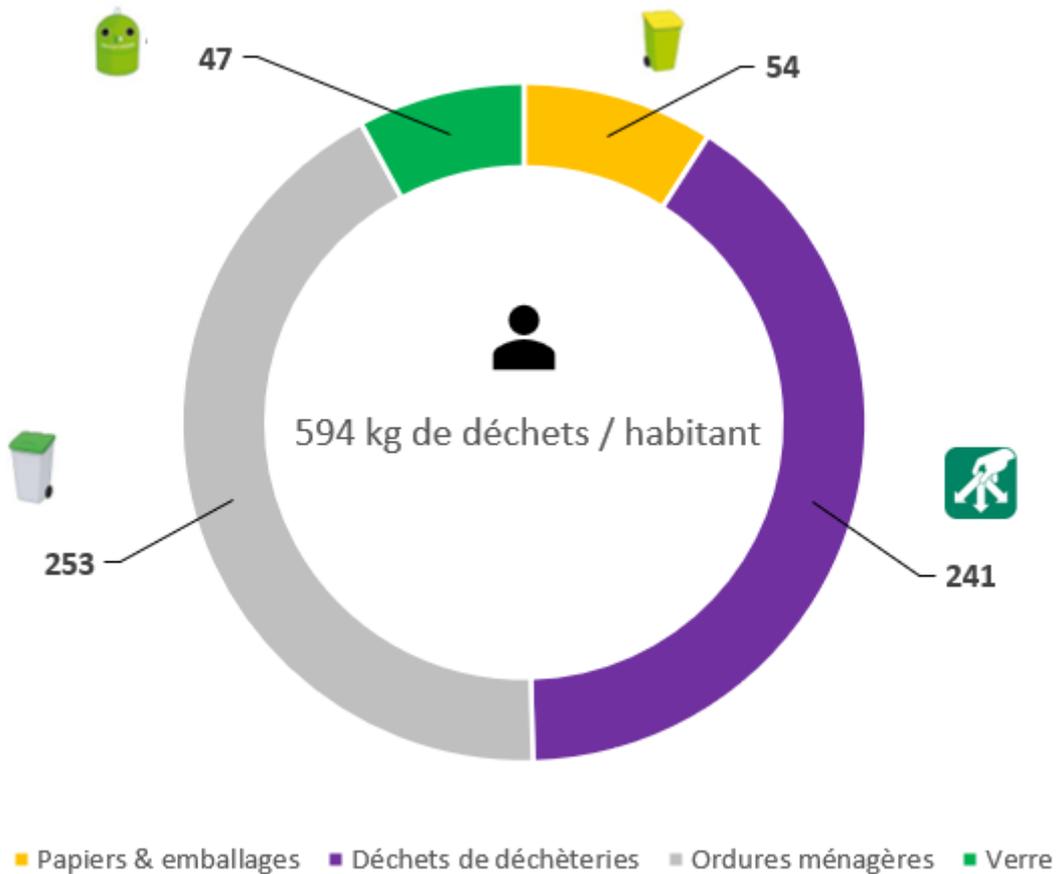


Intensification du tri à la source des biodéchets avec la multiplication des opérations de compostage de quartier et de compostage en bas d'immeuble.



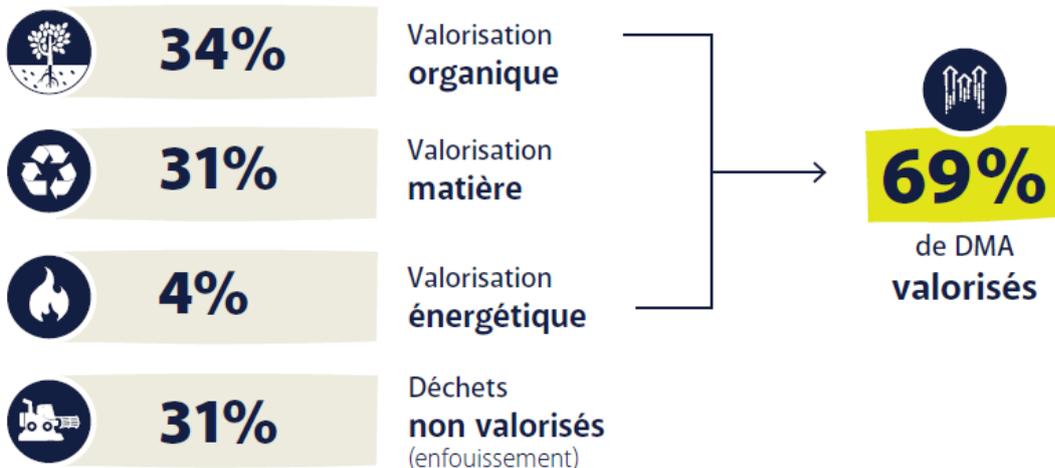
2 – La production de déchets

191 307 Tonnes de déchets ménagers ont été collectés et traités en 2023 (baisse de 6 000 tonnes par rapport à 2022). Cela représente 594 kg par habitant, répartis comme suit :



QUE DEVIENNENT NOS DECHETS ?

Les déchets **collectés** par la Communauté d'Agglomération Pays Basque sont **valorisés** et **traités** par le Syndicat Bil ta Garbi.



4- L'information et la sensibilisation à la prévention et au tri

Encourager la prévention et le tri des déchets est un des enjeux majeurs pour faire face à la problématique déchets. Inciter et accompagner les changements, agir sur les comportements pour installer durablement le réflexe prévention et le geste tri dans le quotidien des habitants de la Communauté d'Agglomération Pays Basque suppose de travailler sur la durée.

L'Extension des Consignes de Tri (ECT)

2023 a été l'année de mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri (ECT). Ce changement a nécessité un important travail de préparation en amont, tant au niveau technique (préparation de la pré-collecte, de la collecte, du tri) qu'au niveau de la communication à délivrer.

Ainsi, plusieurs campagnes de communication ont été réalisées en 2022-2023, et le réseau des ambassadrices et ambassadeurs du tri (ADT) s'est concentré sur les missions de porte à porte correctif en fonction des remontées de terrain et du suivi qualité.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les ADT poursuivent leurs actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, principalement dans les cantines scolaires, les collèges, les lycées, et sensibilisent les élèves.

C'est ainsi que 14 cantines se sont engagées dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire sur l'année scolaire 2022-2023, en lien avec le Plan d'Alimentation Territoriale de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Sur les 14 cantines ayant mené le projet, la moyenne est de 137g de gaspillage alimentaire par plateau repas.

Toute la démarche de sensibilisation, d'estimation du gaspillage et d'échange avec le personnel aboutit sur des préconisations permettant de limiter le gaspillage.

Un partenariat avec l'office de tourisme du Pays Basque

En partenariat avec l'office, 41 personnes de structures diverses (hôtels, campings, gîtes, restaurants) ainsi que 49 personnes travaillant à l'accueil des offices ont été sensibilisées au tri des déchets, via des visites de sites notamment.

En 2023, les 17 ADT ont sensibilisé environ 77 246 personnes et élèves.

Nb personnes touchées en porte-à-porte	Animations grand public / Réunions publiques	Interventions dans les écoles	Sensibilisation publics relais
~ 49 711 personnes sensibilisées	8 440 personnes touchées	14 466 élèves sensibilisés	4 629 Contacts



Campagne Extension des Consignes de Tri

Au 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient en vrac et dans le même contenant.



Campagne « Trier n'est pas jeter »



La campagne a été lancée fin mai pour rappeler le devenir des déchets triés et le fait que ceux-ci sont bien valorisés et recyclés.

Edition du guide pratique des déchèteries

Un guide pratique des déchèteries a été édité et décliné par secteur géographique. Ces guides donnent des informations pratiques sur les adresse et horaires d'ouverture des déchèteries, les déchets acceptés ou non acceptés, les modalités d'apport mais aussi des informations sur la valorisation.

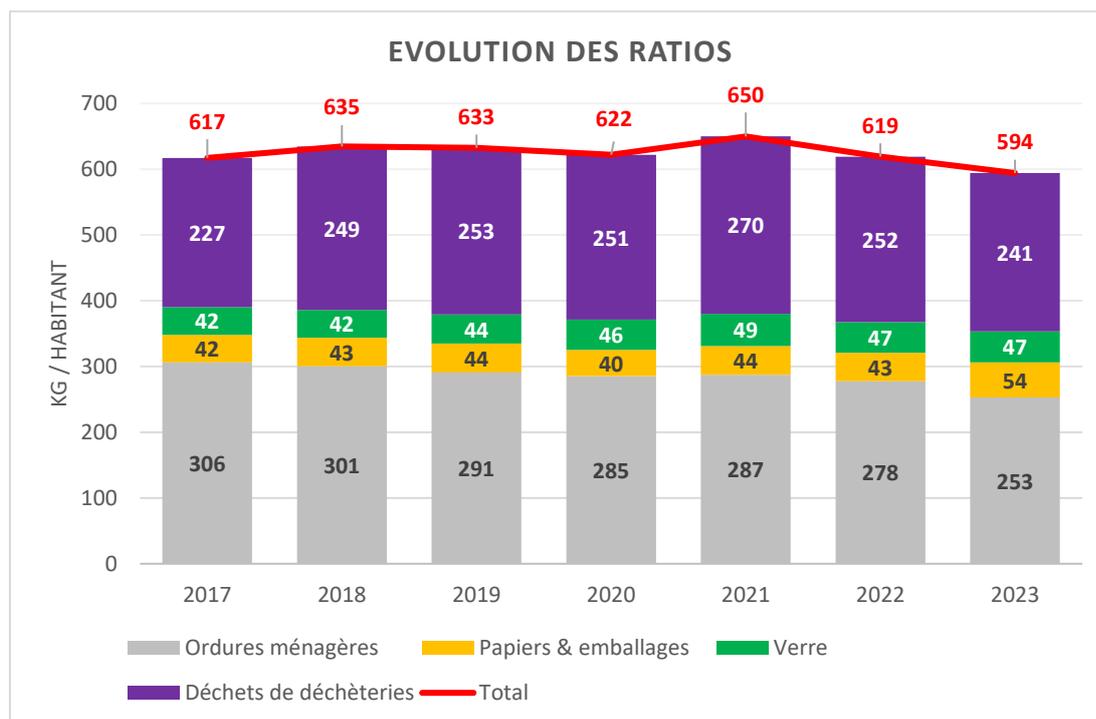


D'autres actions de communication ont été menées notamment autour des réformes de collecte ou de l'harmonisation de la Redevance Spéciale.

5 – Les déchets collectés et traités

5.1. Tous flux

En 2023, nous avons produit chacun 594 kg de déchets en moyenne, passant sous la barre des 600 kg/hab./an. Cela signifie que la production individuelle globale (tous flux confondus) a diminué.



La production d'ordures ménagères tend à la baisse, tandis que la part des emballages+papiers a crû de manière significative en 2023 avec l'extension des consignes de tri (ECT).

Les tonnages comptabilisés sont ceux collectés par le service public. En effet les tonnages détournés grâce à la prévention, comme la collecte des textiles par exemple, et qui représentent environ 4 kg/an/habitant, ne sont pas représentés.

Pour confirmer une tendance à la baisse de la production globale des déchets, les efforts doivent être poursuivis en matière de prévention et de tri des déchets, sur un territoire par ailleurs fortement impacté par l'activité touristique.

En parallèle, **les réformes de collecte** participent de la diminution de la production d'ordures ménagères par l'identification de chaque producteur de déchets et de l'estimation de sa production individuelle d'ordures ménagères, on parle de collecte incitative.

Toutefois les objectifs sont multiples : diminuer les tonnages d'ordures ménagères, augmenter les tonnages mieux triés et optimiser les collectes.

En 2023, les réformes ont pu être menées à bien en Amikuze, ainsi qu'à Bayonne, Saint Jean de Luz et Hendaye (pour la partie collectée en porte-à-porte).

Courriers personnalisés à l'issue des réformes

Courant septembre 2023, les habitants de plusieurs secteurs (Garazi/Baigorri, Bidache, Iholdi-Oztibarre et St Martin d'Arberoue) ont reçu un courrier personnalisé indiquant les bonnes performances de leur foyer en matière de tri.

Cela permet à chacun de mesurer les efforts réalisés collectivement et encourage aux bonnes pratiques.

TRIONS PLUS ET MIEUX POUR RECYCLER

COURRIER D'INFORMATION DÉCHETS
PAYS DE BIDACHE

**MERCI POUR VOTRE GESTE
DE TRI AU QUOTIDIEN !**

Bonne nouvelle ! La production globale d'ordures ménagères a diminué dans votre secteur.

Grâce à votre implication, vous contribuez aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre et de neutralité carbone portés par le Plan Climat Air Énergie de la Communauté Pays Basque.

En réduisant sa production individuelle de déchets et en triant tous ses papiers et emballages ménagers, chacun de nous agit pour la préservation de l'Environnement.

Pour ce faire, depuis janvier 2023 les consignes de tri ont été élargies et simplifiées et nous vous avons proposé un système de badge personnalisé pour l'ouverture des conteneurs d'ordures ménagères.

N'oublions pas le tri du verre qui est 100% recyclable ! Il doit continuer à être trié, à part, en point d'apport volontaire.

Dorénavant nous reviendrons vers vous régulièrement pour vous tenir informé de vos performances. N'hésitez pas à contacter le réseau des Ambassadeurs du tri* de votre territoire afin qu'il puisse vous délivrer des conseils pour réduire et trier vos déchets.

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre mobilisation.

YVES BUSSIRON,

Vice-Président prévention, collecte et valorisation des déchets ménagers



**Je composte mes biodéchets,
je réduis le poids de ma poubelle noire.**

Nos déchets de cuisine peuvent trouver une seconde vie grâce au compostage. Avec ou sans jardin, en maison ou en appartement, en ville ou à la campagne, aujourd'hui composter ses biodéchets est à la portée de tous.

→ Pour obtenir un composteur : bilitagarbi.com

**Pays Basque
EUSKAL
HERRIA**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE
ELKARROA

communaute-paysbasque.fr

"Un conseil ? Une question ?
06 85 79 85 51

LES RÉSULTATS DU TRI DANS VOTRE SECTEUR

EMBALLAGES ET PAPIERS

- 1^{er} trimestre 2022 : 55 T
- 1^{er} trimestre 2023 : 57 T

+4%

VERRE

- 1^{er} trimestre 2022 : 82 T
- 1^{er} trimestre 2023 : 66 T

-19%

PRODUCTION ORDURES MÉNAGÈRES (EN TONNES)

PAYS DE BIDACHE



NOMBRE DE DÉPÔTS

DANS VOTRE FOYER AVEC BADGE(S) :

• 1^{er} trimestre 2022 :

• 1^{er} trimestre 2023 :



5.2. Collecte sélective

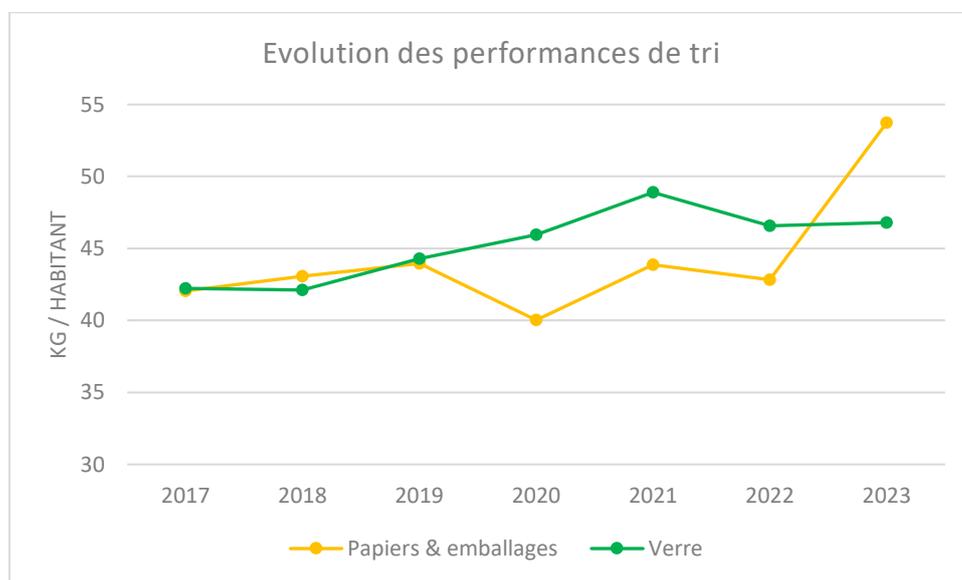
Les déchets triés (**emballages + papiers, verre**) représentent **17%** de nos déchets.

32 363
TONNES
gérées

Soit
101 kg
/ HABITANT

L'extension des consignes de tri, mise en œuvre le 1^{er} janvier 2023, a permis une simplification des consignes. En effet **l'extension concerne des emballages en plastique** qui ne se triaient pas jusque-là. En même temps, l'Agglomération a harmonisé les consignes de tri sur tout le territoire : **les emballages et les papiers se trient en mélange.**

Ceci explique l'augmentation du ratio de collecte en 2023 sur le flux emballages+papiers.



Les réformes de collecte se poursuivent et concernent tous les flux.



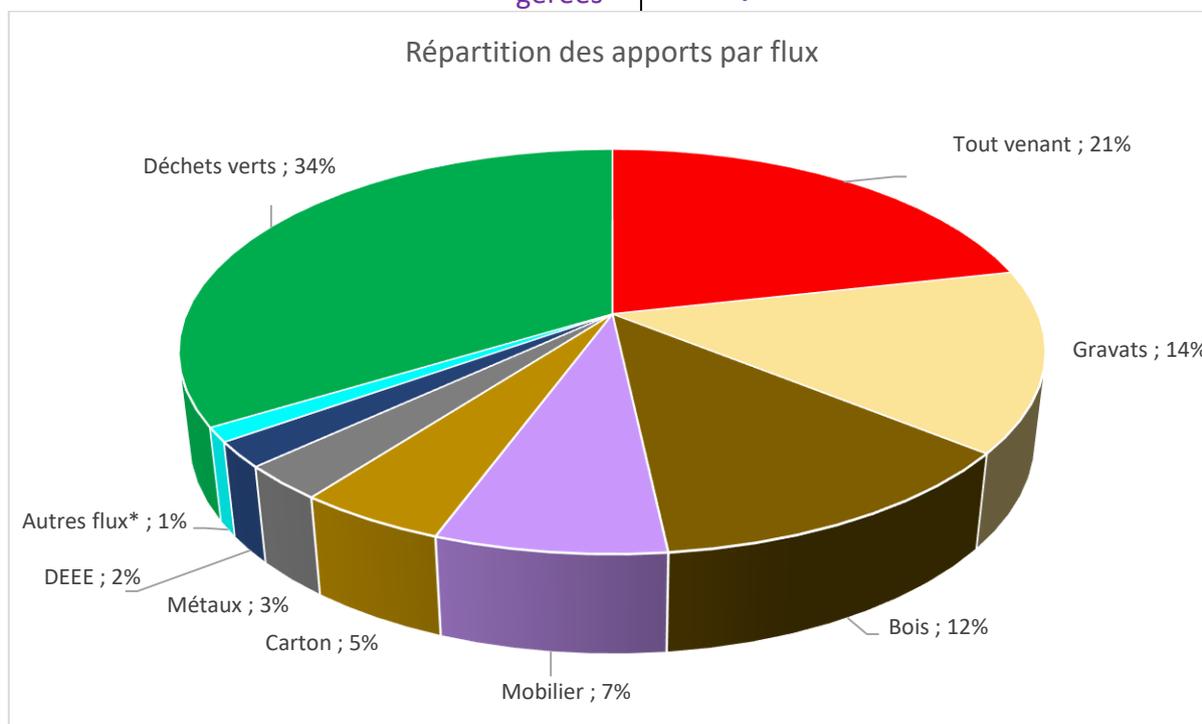
Point d'apport des déchets accueillant les flux ordures ménagères, emballages+papiers, verre.

5.3. Déchèteries

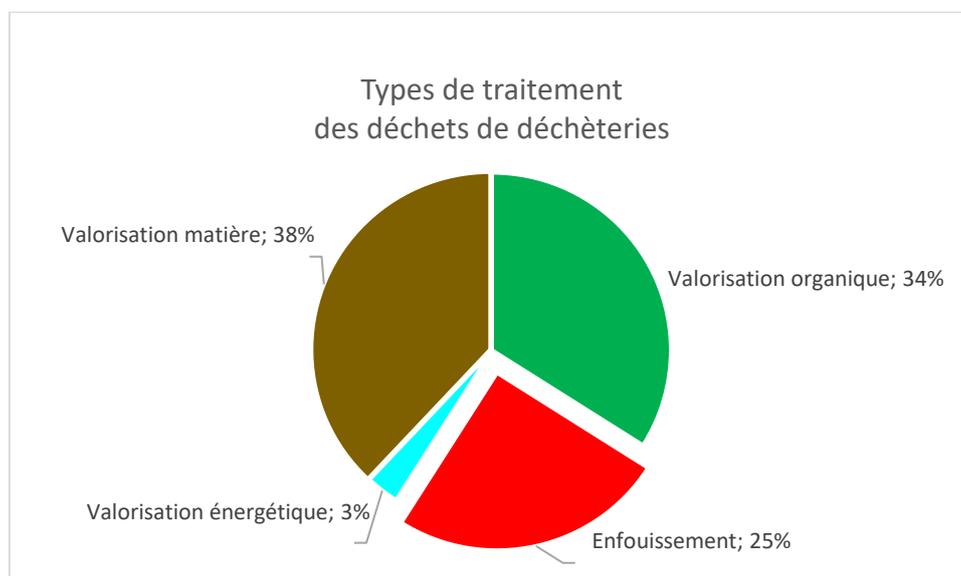
Les **vingt cinq** déchèteries maillant le territoire (carte page 7) reçoivent **40%** de nos déchets.

77 743
TONNES
gérées

Soit
241 kg
/ HABITANT



*Autres flux = déchets dangereux, pneus, plâtre, huiles végétales, souches, cartouches d'encre.



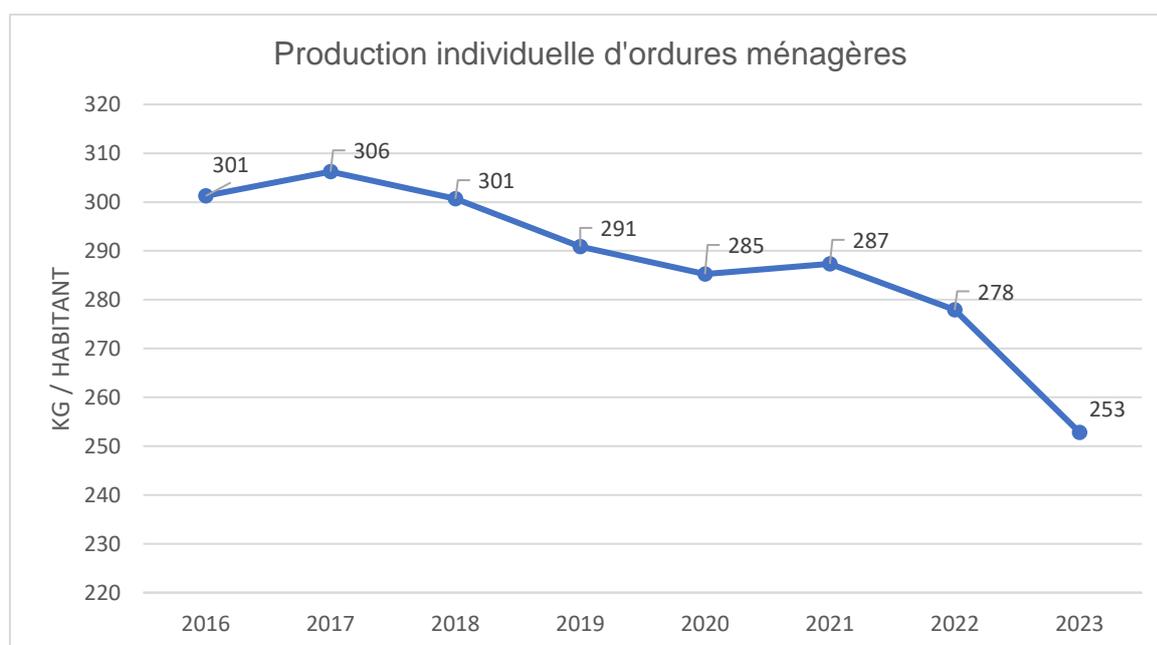
Par ailleurs depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat Bil ta garbi assure la compétence relative à la gestion des déchets inertes. Plus d'informations sur www.biltagarbi.com.

5.4. Ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles représentent **43%** des déchets collectés par le service public.

81 401
TONNES
gérées

Soit
253 kg
/ HABITANT



La production individuelle d'ordures ménagères continue de baisser. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : une production élevée initialement, un changement des comportements de consommation et de prévention, la mise en place progressive des réformes de collecte, le réflexe déchèterie et bien sûr l'extension des consignes de tri en 2023.

Deux unités de valorisation de Bil ta Garbi reçoivent les ordures ménagères collectées sur l'Agglomération :

- l'unité de valorisation énergétique et organique du pôle Canopia à Bayonne, produisant du compost, de l'électricité et de la chaleur,
- l'unité de valorisation organique de Mendixka à Charritte-de-Bas, produisant du compost.

Voir également les caractéristiques techniques des installations de traitement en annexe 7.

Le Syndicat de traitement gère également des sites d'enfouissement, et a également la charge du « passif ». C'est-à-dire que le syndicat assure le suivi de plusieurs installations transférées par l'Agglomération, qui ont accueilli au fil des années des ordures ménagères ou des encombrants, et qui sont à présent fermées.

6 – Emploi & démarche santé sécurité

Les effectifs du service

Pour assurer le service public de gestion des déchets, les effectifs comportent 337 agents titulaires et il est fait également appel à des intérimaires, auxiliaires et saisonniers selon les besoins.

Le service compte des agents de collecte (chauffeurs, ripeurs, chauffeurs/ripeurs, chauffeurs de camions grues), des agents de déchèteries, des agents d'entretien, des mécaniciens, des agents administratifs, des chargés de missions / d'études / de travaux, des chefs de projets et des encadrants.

17 ambassadrices et ambassadeurs du tri complètent les moyens humains (mis à disposition par le syndicat Bil ta Garbi).

La démarche santé et sécurité au travail

La démarche en actions

Validation par le Comité de Pilotage du plan et des 13 fiches d'actions. Le plan d'action se décline en 4 axes de travail :

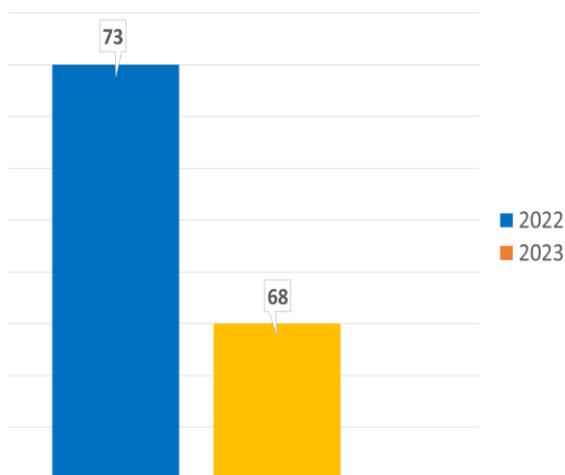
- cadrage de la démarche et communication,
- développement de la prévention dans les déchèteries,
- développement de la prévention sur l'activité collective,
- développement de la prévention sur les autres métiers (ateliers mécaniques, maintenance, entretien, services administratifs).

Création d'indicateurs de suivi des accidents du travail (AT):

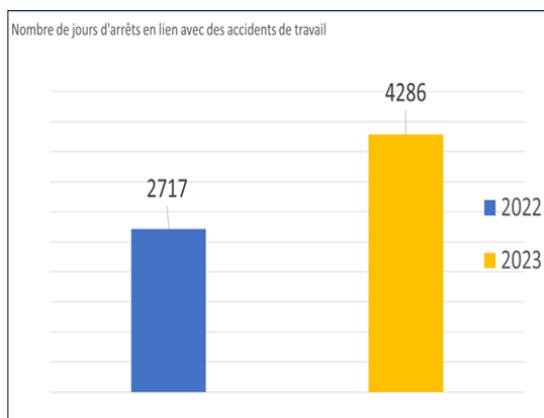
4 indicateurs ont été mis en place afin de disposer d'outils de pilotage des actions à mettre en œuvre et de mesure des impacts de la démarche :

- 1 : Suivi du nombre de situations d'AT,
- 2 : Suivi du nombre de jours d'arrêt en lien avec des AT,
- 3 : suivi des causes des survenances des AT,
- 4 : Suivi des principaux sièges de lésions des AT.

Analyse des AT : 14 AT analysés avec l'encadrement, les assistants et les conseillers de prévention. Ces analyses sont une étape cruciale de la démarche de prévention, bien qu'elle ait lieu a posteriori. Identifier les causes de la survenue d'un AT permet d'agir en conséquence pour éviter son renouvellement par la mise en œuvre d'actions correctives adaptées. Cela permet également d'améliorer le fonctionnement de la Direction grâce à une meilleure compréhension des dysfonctionnements et du travail réel.



Evolution du nombre d'accidents du travail (AT)



Nombre de jours d'arrêt en lien avec AT

➤ **Continuité des groupes de travail thématiques** : 6 groupes de travail ont été animés en 2023.

- Groupe 1 : cadrage de la démarche et communication – 2 réunions,
- Groupe 2 : déchèteries - 1 réunion,
- Groupe 3 : collecte benne ordures ménagères avec grue auxiliaire - 1 réunion,
- Groupe 4 : collecte benne ordures ménagères - 1 réunion,
- Groupe 5 : système de remontée et de traitement des informations – 1 réunion.

Les objectifs du travail en groupe sont :

- de permettre une réflexion participative, organisée et concertée avec tous les acteurs de la démarche,
- de proposer des actions de prévention,
- de s’assurer de la bonne coordination entre les instances et avec les acteurs de prévention terrain.

➤ **Organisation des 1^{ers} moments de sécurité** :

- Moments d’échanges avec les agents, ils favorisent les interactions pour rappeler les règles fondamentales dans la Direction. Cette sensibilisation est l’occasion d’aborder des sujets précis concernant la santé et la sécurité au travail.
- Au 4^e trimestre, 4 moments ont été organisés sur le thème des montées et descentes des marchepieds. Des affiches ont été mises en place dans les sites techniques et des autocollants apposés sur les véhicules de collecte afin de sensibiliser les agents aux risques.
- A compter de 2024, 4 moments de sécurité par an seront organisés dans chaque site technique contribuant ainsi à la réalisation de l’objectif d’instaurer une véritable culture de la prévention des risques au sein de la Direction.



Le Plan de Formation des agents

Jours de formation effectués	328
Moyenne de jours de formation par agent	3
% de formations liées à la Santé & Sécurité au Travail	26%

Les agents de la Direction bénéficient d’un plan de formation tout au long de la carrière. Il contribue à la fois à la recherche de l’amélioration constante de la qualité du service rendu, à la sécurité des agents et à l’anticipation des besoins en ressources et en compétences.

En 2023, 107 agents ont suivi des formations pour un total de 328 jours

Axe 1 : formation en lien avec la santé et sécurité au travail : 85 jours

Axe 2 : formations à la conduite d’engins : 141 jours

Axe 3 : formations entretien et maintenance des véhicules : 0 jour

Axe 4 : formation informatique : 9,5 jours

Axe 5 : formation management : 8,5 jours

Axe 6 : formations statutaires : 80 jours

Axe 7 : Développement des compétences : 4 jours

7- Financement & coût du service

7.1. Le financement du service

Le financement est assuré pour l'essentiel par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Son taux était de 10,7% en 2023.

En complément, la **Redevance Spéciale** est en cours d'harmonisation sur tout le Pays Basque. Son champ d'application est fixé par l'article L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Redevance Spéciale est facturée à tout établissement à caractère commercial, artisanal, administratif ou de service (concerne les professionnels, ne concerne pas les ménages) dès lors qu'il bénéficie de la collecte du service public et du traitement de ses déchets assimilables aux ordures ménagères.

En complément des informations délivrées sur le site internet de l'agglomération ou par les agents, un guide de la Redevance Spéciale a été édité en 2023. Il est également disponible en ligne.



7.2. Le coût du service

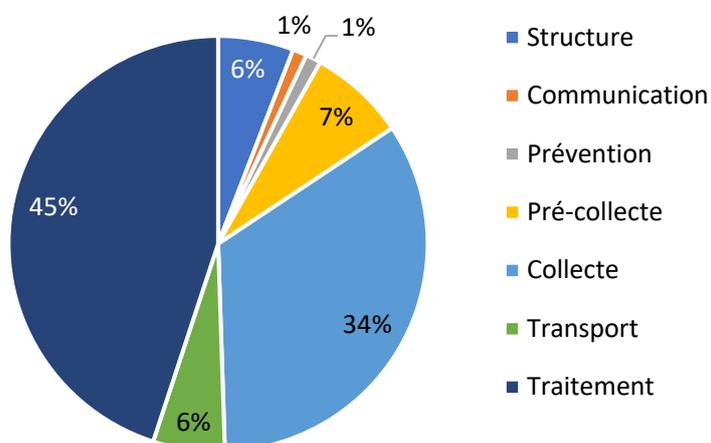
Au global, le coût du service de collecte et de valorisation des déchets s'est élevé à **52,5 M €** en 2023.

Ci-dessous quelques éléments de présentation des coûts du service public de gestion des déchets issus de la matrice des coûts 2023 en cours de validation (méthode de l'ADEME).

En synthèse, la répartition des charges et produits assumés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, incluant la contribution non contractée (toutes les dépenses, et toutes les recettes) au Syndicat Bil ta Garbi pour le traitement et la valorisation des déchets, est la suivante :

Les postes de charges et de produits -hors fiscalité TEOM et redevance spéciale

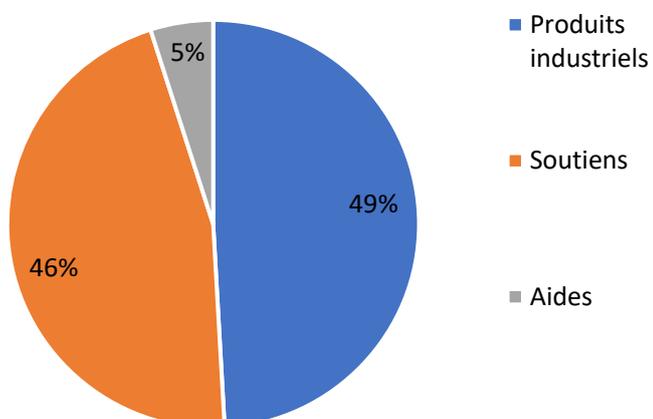
Répartition des charges
Tous flux - Année 2023



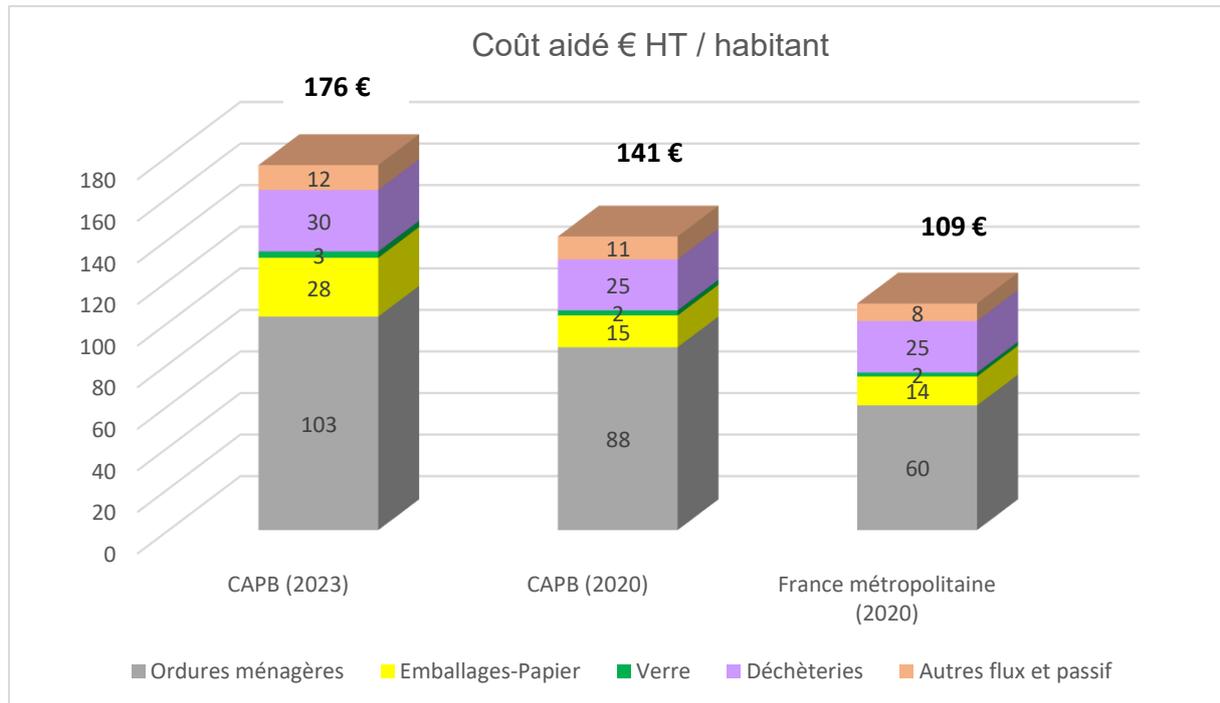
La contribution au syndicat Bil ta Garbi représente environ la moitié des charges (transfert-transport + traitement de l'ensemble des déchets collectés + suivi du passif).

Le service est principalement financé (à plus de 87%) par la TEOM et la redevance spéciale, les autres produits sont représentés ci-dessous.

Répartition des produits
Tous flux - Année 2023



Le coût aidé comparé



Le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est vaste, très disparate au niveau de la densité de population, et les modalités de collecte sont en cours d'harmonisation selon les typologies d'habitat.

Les données 2023 n'étant pas connues au niveau national, le coût aidé sur la CAPB en 2020 peut être comparé avec les données du dernier référentiel connu (données de l'année 2020) (Source : référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets en France métropolitaine, données 2020. ADEME, édition 2023).

En 2020, les coûts de gestion du verre, des déchèteries et du flux emballages+papiers étaient dans la moyenne du référentiel.

Le verre est le flux le moins onéreux (coût aidé 2 à 3 euros HT / habitant). De plus il se recycle à 100% et à l'infini.

L'écart se creuse sur le flux ordures ménagères, notamment en raison du choix technique du mode de traitement par tri mécano-biologique dépendant du traitement des refus non valorisables par enfouissement. Mais si le coût de traitement est élevé, il permet également un bon niveau de valorisation.

Les postes Collecte et Traitement des ordures ménagères représentent près de la moitié des charges totales (46% en 2023). Il s'agit des deux premiers postes de dépenses.

Afin de maîtriser les coûts, l'effort devra porter principalement sur les réformes de collecte des ordures ménagères.

8 – Perspectives

Le service de gestion des déchets est en perpétuel mouvement afin de s'adapter notamment aux nouvelles réglementations, aux nouveaux flux à séparer pour mieux les valoriser et aux besoins des administrés.

Si l'uniformisation et l'extension des consignes de tri a été un cap important franchi en 2023, actuellement plusieurs réformes sont en cours de déploiement tant au niveau des modes de collecte que de l'harmonisation de la Redevance Spéciale applicable aux professionnels. Ces réformes vont renforcer la dynamique de réduction des ordures ménagères résiduelles.

En parallèle, le tri des biodéchets connaît une accélération avec l'obligation du tri à la source pour tous depuis le 1^{er} janvier 2024.

En projet également sur le service rendu aux usagers via les déchèteries : la poursuite du développement du réemploi, la mise en place de nouvelles filières de tri et de valorisation, la requalification de sites obsolètes, tout ceci afin de promouvoir la réutilisation et la valorisation des déchets réceptionnés.

Sur les moyens matériels mobilisés pour assurer le service, une réflexion est engagée sur la motorisation des véhicules de collecte afin d'en diminuer l'impact carbone. Aux mêmes fins, les réformes réalisées ou à venir visent à optimiser les circuits de collecte et pour ce faire des outils numériques sont mis en œuvre.

Tous ces projets s'étudient par le prisme de la maîtrise des coûts.

Enfin, une attention particulière est portée aux équipes d'exploitation avec un accompagnement au changement ainsi que l'amélioration continue de la sécurité au travail.

Si la réglementation évolue, les objectifs, eux, ne dévient pas : prévenir les déchets, valoriser au mieux les déchets non évités, tout en rendant un service public de qualité.

Annexes

Annexe 1 – Population de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

pôle	nombre de communes	population municipale 2023
Amikuze	27	10 173 habitants
Pays de Bidache	7	6 254 habitants
Côte Basque Adour	5	135 924 habitants
Errobi	11	31 458 habitants
Garazi Baigorri	30	12 573 habitants
Hasparren-Iholdi	16	18 710 habitants
Oztibarre	8	1 433 habitants
Nive Adour	6	21 940 habitants
Soule Xiberoa	36	12 571 habitants
Sud Pays Basque	12	70 927 habitants
Total	158	321 963 habitants

Annexe 2 – Collecte sélective : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2023	Verre	Emballages + Papiers *	Tonnages 2023	Performance 2023	Performance 2022	Variation performance 2022/2023	* dont refus de tri
Amikuze	10 173 hab.	366 t	486 t	852 t	84 kg/hab	85 kg/hab	-1,8%	125 t
Pays de Bidache	6 254 hab.	309 t	257 t	566 t	91 kg/hab	91 kg/hab	-0,7%	66 t
Côte Basque-Adour	135 924 hab.	5 930 t	6 845 t	12 775 t	94 kg/hab	76 kg/hab	23,1%	1 768 t
Errobi	31 458 hab.	1 520 t	1 942 t	3 463 t	110 kg/hab	103 kg/hab	7,0%	502 t
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	689 t	775 t	1 464 t	116 kg/hab	112 kg/hab	4,1%	200 t
Hasparren-Iholdi	18 710 hab.	805 t	885 t	1 690 t	90 kg/hab	83 kg/hab	8,4%	229 t
Nive Adour	21 940 hab.	912 t	1 127 t	2 038 t	93 kg/hab	84 kg/hab	10,2%	291 t
Soule-Xiberoa + Oztibarre	14 004 hab.	616 t	853 t	1 469 t	105 kg/hab	100 kg/hab	5,0%	220 t
Sud Pays Basque	70 927 hab.	3 916 t	4 129 t	8 045 t	113 kg/hab	106 kg/hab	7,2%	1 066 t
TOTAL	321 963 hab.	15 064 t	17 299 t	32 363 t	101 kg/hab	89 kg/hab	12,5%	4 467 t

Annexe 3 – Déchèteries : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2023	Tonnages 2023	Performance 2023	Performance 2022	Variation performance 2022/2023
Amikuze	10 173 hab.	2 207 t	217 kg/hab	228 kg/hab	-5,0%
Pays de Bidache	6 254 hab.	1 625 t	260 kg/hab	283 kg/hab	-8,3%
Côte Basque-Adour	135 924 hab.	24 547 t	181 kg/hab	205 kg/hab	-12,0%
Errobi	31 458 hab.	9 805 t	312 kg/hab	311 kg/hab	0,1%
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	3 282 t	261 kg/hab	251 kg/hab	4,1%
Hasparren-Iholdi	18 710 hab.	4 476 t	239 kg/hab	244 kg/hab	-1,9%
Nive Adour	21 940 hab.	6 940 t	316 kg/hab	319 kg/hab	-0,8%
Oztibarre	1 433 hab.	449 t	313 kg/hab	331 kg/hab	-5,3%
Soule-Xiberoa	12 571 hab.	3 383 t	269 kg/hab	256 kg/hab	5,3%
Sud Pays Basque	70 927 hab.	20 828 t	294 kg/hab	295 kg/hab	-0,3%
TOTAL	321 963 hab.	77 543 t	241 kg/hab	252 kg/hab	-4,4%

Annexe 4 – Déchèteries : tonnages 2023 par flux

Quantités collectées en déchèteries en 2023 par flux, par pôle	déchets verts	bois	carton	métaux	gravats	tout venant	DEEE	meublier	huiles végétales	cartouches d'encre	déchets dangereux	pneus	plâtre	souches
Amikuze	684 t	268 t	165 t	78 t	278 t	485 t	64 t	152 t	1 t	0 t	22 t	10 t	0 t	0 t
Pays de Bidache	398 t	238 t	89 t	60 t	249 t	424 t	20 t	132 t	1 t	0 t	15 t	0 t	0 t	0 t
Côte Basque-Adour	5 972 t	3 001 t	1 373 t	716 t	3 233 t	6 515 t	755 t	2 787 t	11 t	2 t	163 t	18 t	0 t	0 t
Errobi	3 880 t	1 173 t	551 t	156 t	1 368 t	2 008 t	68 t	529 t	3 t	0 t	60 t	9 t	0 t	0 t
Garazi-Baigorri	805 t	498 t	226 t	195 t	406 t	717 t	101 t	286 t	2 t	1 t	47 t	0 t	0 t	0 t
Hasparren-Iholdi	1 487 t	560 t	197 t	175 t	620 t	1 005 t	83 t	283 t	1 t	0 t	41 t	24 t	0 t	0 t
Nive Adour	2 959 t	732 t	225 t	139 t	993 t	1 374 t	151 t	321 t	2 t	0 t	39 t	8 t	0 t	0 t
Oztibarre	194 t	42 t	12 t	29 t	28 t	91 t	8 t	38 t	0 t	0 t	8 t	0 t	0 t	0 t
Soule-Xiberoa	945 t	339 t	196 t	155 t	718 t	488 t	99 t	307 t	1 t	0 t	46 t	22 t	67 t	0 t
Sud Pays Basque	8 884 t	2 780 t	609 t	447 t	3 303 t	3 520 t	224 t	800 t	3 t	1 t	125 t	60 t	50 t	23 t
Total	26 207 t	9 629 t	3 642 t	2 149 t	11 195 t	16 626 t	1 571 t	5 635 t	25 t	5 t	566 t	151 t	117 t	23 t

Nota : les déchets dangereux incluent les huiles de vidange, les déchets diffus spécifiques, les piles et batteries, les déchets d'activités de soins.

Annexe 5 – Ordures ménagères : production individuelle par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2023	Tonnages 2023	Performance 2023	Performance 2022	Variation 2022/2023
Amikuze	10 173 hab.	1 595 t	157 kg/hab	203 kg/hab	-22,8%
Pays de Bidache	6 254 hab.	868 t	139 kg/hab	152 kg/hab	-8,9%
Côte Basque-Adour	135 924 hab.	40 405 t	297 kg/hab	329 kg/hab	-9,5%
Errobi	31 458 hab.	5 810 t	185 kg/hab	196 kg/hab	-6,0%
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	2 215 t	176 kg/hab	180 kg/hab	-2,0%
Hasparren-Iholdi	18 710 hab.	3 077 t	164 kg/hab	180 kg/hab	-8,7%
Nive Adour	21 940 hab.	3 459 t	158 kg/hab	175 kg/hab	-10,0%
Oztibarre	1 433 hab.	155 t	108 kg/hab	113 kg/hab	-4,2%
Soule-Xiberoa	12 571 hab.	2 003 t	159 kg/hab	168 kg/hab	-5,2%
Sud Pays Basque	70 927 hab.	21 814 t	308 kg/hab	337 kg/hab	-8,8%
TOTAL	321 963 hab.	81 401 t	253 kg/hab	278 kg/hab	-9,0%

Annexe 6 – Production individuelle globale par pôle

Communauté d'Agglomération Pays Basque	Population Municipale 2023	Tonnages globaux 2023	Performance 2023	Performance 2022	Variation 2022/2023
Amikuze	10 173 hab.	4 653 t	457 kg/hab	517 kg/hab	-11,5%
Pays de Bidache	6 254 hab.	3 059 t	489 kg/hab	527 kg/hab	-7,2%
Côte Basque-Adour	135 924 hab.	77 728 t	572 kg/hab	610 kg/hab	-6,3%
Errobi	31 458 hab.	19 078 t	606 kg/hab	611 kg/hab	-0,7%
Garazi-Baigorri	12 573 hab.	6 961 t	554 kg/hab	542 kg/hab	2,1%
Hasparren-Iholdi	18 710 hab.	9 243 t	494 kg/hab	507 kg/hab	-2,6%
Nive Adour	21 940 hab.	12 438 t	567 kg/hab	579 kg/hab	-2,0%
Soule-Xiberoa + Oztibarre	14 004 hab.	7 460 t	533 kg/hab	526 kg/hab	1,3%
Sud Pays Basque	70 927 hab.	50 688 t	715 kg/hab	738 kg/hab	-3,1%
TOTAL 2023	321 963 hab.	191 307 t	594 kg/hab	619 kg/hab	-4,0%
TOTAL 2022		197 340 t			

Annexe 7 – Présentation des installations de traitement

Unités de valorisation énergétique et organique

	UVEOR de Canopia	UVO de Mendixka
Capacité maximale annuelle	84 000 t	20 000 t
Flux entrants		
Quantités de déchets traitées	81 493 t	15 464 t
dont ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes réceptionnées sur l'année	67 254 t	15 464 t
Flux sortants (issus des apports collectivités adhérentes + clients extérieurs)		
Compost conforme à la norme NF-U44-051	20 998 t	2 979 t
Ferraille	1 030 t	170 t
Électricité (MWh)	12 993 MWh	N/A
Chaleur (MWh)	7 500 MWh	N/A
Refus valorisés	4 997 t	75 t
Refus non valorisés	38 311 t	7 750 t

Installations de stockage de déchets non dangereux

	ISDND de Zaluaga	ISDND de Mendixka
Capacité maximale annuelle	50 000 t	16 000 t
Quantités stockées	38 130 t	14 429 t
dont ordures ménagères résiduelles	0 t	0 t
dont encombrants	12 256 t	5 848 t
dont refus des installations du Syndicat	20 820 t	7 630 t
dont déchets d'activités professionnelles	5 054 t	951 t
Électricité	2 065 MWh	N/A
Chaleur	5 489 MWh	N/A



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

—
**HIRIGUNE
ELKARGOA**

—
**COMUNAUTAT
D'AGLOMERACION**

[Communaute-paysbasque.fr](https://www.communaute-paysbasque.fr)